**Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative à l’entrée en vigueur de la loi du 16 juin 2017 sur l’organisation du Conseil d’Etat**

Suite à l’entrée en vigueur de la loi du 16 juin 2017 sur l’organisation du Conseil d’Etat, plusieurs articles du Règlement de la Chambre doivent être modifiés afin de tenir compte des nouvelles dispositions régissant le Conseil d’Etat. Certaines dispositions de la loi précitée ont aussi pour conséquence la création de nouvelles dispositions dans le Règlement.

Sont notamment concernés les chapitres relatifs aux commissions, aux propositions de loi, à la discussion des projets de loi et propositions de loi, à la procédure de l’établissement d’une liste de trois candidats pour le poste de conseiller d’Etat, ainsi que le chapitre relatif aux rapports de la Chambre avec le Grand-Duc, la Cour des comptes et le Conseil d’Etat.